

Génocide rwandais: citation contre l'Etat et des militaires belges

Belga, 4 février 2009

Le tribunal civil de Bruxelles a remis mercredi au 3 février 2010 l'ouverture du procès intenté par une rescapée du génocide rwandais à l'Etat belge. En fait, la remise a été ordonnée pour que l'affaire soit plaidée en même temps que l'action entamée par la veuve d'un ministre rwandais, également assassiné en avril 1994, qui poursuit aussi les colonels Marchal, Dewez, le capitaine Lemaire et le lieutenant Lecomte.

Les plaideurs, M^{es} Philippe Lardinnois, Luc Walley et Eric Gillet, considèrent en effet que le contexte des

événements est le même, soit, à leur estime, l'abandon par l'état-major de l'armée belge de victimes civiles qui s'étaient réfugiées dans l'Ecole technique officielle (ETO) Don Bosco.

Le site était encerclé par les génocidaires des Interhahamwé, les milices de jeunes extrémistes hutus, et les 92 soldats belges présents sur place avaient quitté les lieux, le 11 avril 1994.

La cliente de Mes Philippe Lardinnois et Luc Walley réclame 100.000 euros pour la mort de sa sœur, de son beau-frère et de ses neveux.

(belga/th) 04/02/09 14h47